

LE MARQUAGE F DES LUMINAIRES DANS LA NORME NF EN 60598-1

Le marquage F sur un luminaire indique s'il est possible de l'installer sur des surfaces normalement inflammables. Il donne aussi une indication sur la possibilité de le recouvrir de matériau isolant thermique.

Les exigences de ce marquage ont évolué entre les deux dernières versions de la norme NF EN 60598-1 :

- Édition 6 de 2005
- Édition 7 de 2009 (actuellement en vigueur – à noter que ces exigences ne sont pas remises en cause dans l'édition 8, en cours de préparation)

Le tableau ci-dessous recense les différents symboles et leur signification :

Signification	NF EN 60598-1	
	Edition 6	Edition 7 (actuellement en vigueur) & Edition 8 (en preparation)
Luminaires conçus pour installation directe sur des surfaces normalement inflammables		(aucun marquage)
Luminaires conçus pour être installés uniquement sur des surfaces non combustibles		 ou 
Luminaires qui sont conçus pour être recouverts avec un matériau isolant thermique		(aucun marquage)
Luminaires qui ne sont pas conçus pour être recouverts avec un matériau isolant thermique	(aucun marquage)	

Il est possible de trouver des luminaires portant l'un ou l'autre marquage, selon leur date de conception.

Pour plus de détails contactez le syndicat de l'éclairage : syndicateclairage@syndicat-eclairage.com

Le Syndicat de l'éclairage est une organisation professionnelle qui rassemble 51 unités de production en France, 51 adhérents avec 54 % de leur chiffre d'affaires réalisé à partir de produits fabriqués en France.